



QUARANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 30.2 de l'ordre du jour

COLLABORATION A L'INTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ASSISTANCE SANITAIRE A DES PAYS DETERMINES

ASSISTANCE SANITAIRE A LA SOMALIE

Projet de résolution proposé par les délégations des pays suivants :
Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Jordanie, Koweït,
Liban, Mauritanie, République arabe syrienne, Somalie, Soudan et Tunisie

La Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Profondément préoccupée par la situation due à l'accroissement constant du nombre de personnes blessées, handicapées et déplacées à la suite des événements survenus récemment en Somalie;

Préoccupée également par les préjudices de plus en plus graves causés aux civils, en particulier aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, au cours de ces événements;

Profondément préoccupée par les dommages causés aux installations médico-sanitaires en Somalie, qui privent la population somalie des services fournis par ces installations;

Consciente de la nécessité de rassembler tous les efforts pour aider la Somalie à surmonter l'épreuve qu'elle traverse et de lui accorder une assistance immédiate pour améliorer ses services médico-sanitaires;

Considérant qu'au regard de la dégradation de la situation sanitaire des mesures immédiates s'imposent pour apporter l'assistance médico-sanitaire dont la Somalie a particulièrement besoin; et

Rappelant la résolution WHA44.43 sur l'assistance médico-sanitaire à la Somalie;

1. PRIE le Directeur général de mettre immédiatement sur pied un programme d'appui, d'assistance médico-sanitaire et de secours à la Somalie et de fournir les moyens techniques, matériels et financiers nécessaires pour reconstruire le système de santé dans ce pays;
2. DEMANDE aux Etats Membres, aux organisations du système des Nations Unies et à toutes les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'intensifier leur coopération avec l'OMS à cet effet.

= = =